

**ÉTHIQUE ET ESTHÉTIQUE DANS L'ŒUVRE D'ALEXANDRE NAJJAR**  
**ETHICS AND AESTHETICS IN THE WORK OF ALEXANDRE NAJJAR**

**Meriem BOUGHACHICHE**

Université Frères Mentouri Constantine 1, Algérie

[meriem.boughachiche@umc.edu.dz](mailto:meriem.boughachiche@umc.edu.dz)

**Résumé**

L'œuvre d'Alexandre Najjar s'inscrit pleinement dans une filiation, une mouvance et un lignage littéraire où la question de l'éthique mais aussi celle de l'esthétique est fondamentale tout en se démarquant. Nourri de la sève d'un humanisme universel, l'écrivain et avocat libanais francophone nous invite à explorer son monde et son imaginaire dans l'art du discours. Ce don qui se cultive, l'avocat le transpose dans l'univers romanesque où l'orateur croise l'écrivain, une rencontre de la parole rationnelle et passionnée. Et au-delà de l'idéal moral et esthétique, l'écriture s'édifie un temple d'une éloquence efficace et d'une éternelle utopie : un humanisme débordant. Le propos est donc celui d'interroger le rapport droit/littérature dans son œuvre au travers de la problématique de l'éthique et de l'esthétique. Si le rapport droit/littérature se meut dans un champ de réflexion pertinemment dialectique, il est aussi le lieu de rencontre de deux imaginaires féconds pour la pensée humaine. Tel semble être la vision dans laquelle s'enracine l'œuvre d'Alexandre Najjar qui ne peut se concevoir en dehors d'un principe et d'une ambition : rendre justice, sur le modèle de l'écriture, dans un monde éclaté et pluriel, de la liberté et de la résistance culturelle.

**Mots-clés :** Art, droit, Histoire, littérature, poésie juridique

**Abstract**

The work of Alexandre Najjar is fully in line with a filiation, a movement and a literary lineage in which the question of ethics and aesthetics is fundamental while at the same time standing out. Nourished by the sap of a universal humanism, the French-speaking Lebanese writer and lawyer invites us to explore his world and his imagination through the art of discourse. This gift that is cultivated, the lawyer transposes it into the romantic universe where the speaker meets the writer, a beautiful encounter with rational and passionate speech. And beyond the moral and aesthetic ideal, writing builds a temple of effective eloquence and eternal utopia: an overflowing humanism. The aim is therefore to question the relationship between law and literature in the work of Alexandre Najjar through the problematic of ethics and aesthetics. If the law/literature relationship moves in a pertinently dialectical field of reflection, it is also the meeting place of two fruitful imaginations for human thought. Such seems to be the vision in which the work of Alexandre Najjar is rooted, which cannot be conceived apart from a principle and an ambition: to render justice, on the model of writing, in a fragmented and plural, freedom and cultural resistance.

**Keywords :** Art, law, History literature, legal poetics

Dans les grandes tragédies grecques, l'art a toujours été un moyen de réflexion sur la Cité : droit non écrit, droit positif et tyrannie du pouvoir humain sont autant de problématiques liées à ces deux imaginaires : le droit et la littérature. L'influence du droit, plus particulièrement le procès, est un leitmotiv dans les créations de l'écrivain.

La représentation du droit et de la justice est ainsi plus qu'une tradition littéraire, elle est aussi ancienne tout comme les œuvres littéraires elles-mêmes. Et si le théâtre s'est épanoui avec le régime démocratique et les problématiques relatives aux idées du droit contre la vengeance privée, de l'esprit contre la force et de la justice contre le prix du sang, il n'en demeure pas moins que l'histoire littéraire regorge d'exemples édifiants sur ce lien qui, à maints égards, semble indéfectible : dans le tableau des relations entre littérature et institutions, l'idéal classique d'osmose entre droit ou politique et littérature existe bel et bien : venu de l'Antiquité gréco-romaine et des hautes figures de l'éloquence telles que Démosthène et Cicéron, il traverse toute la vie publique de l'Occident et de l'Orient. Et dans cette traversée l'on peut successivement appréhender la littérature comme une représentation du droit, comme une spéculation sur le droit et comme une révélation du droit.

Dans son programme d'éducation humaniste, Gargantua écrit à son fils parti à Paris pour ses études : « (...) *Du droit civil, je veux que tu saches par cœur les beaux textes et m'en parles avec philosophie* », François Rabelais, *Pantagruel*, VIII, 1532. D'autres œuvres romanesques, reflet des problématiques de l'époque où elles ont été publiées, offrent un large éventail de discours sur ce rapport avec de célèbres pages de la littérature et des procès : l'engagement dreyfusard, la censure de Zola pour antisémitisme, Molière et le sexisme, Voltaire et l'incitation à la haine religieuse, Charles Baudelaire et la chambre correctionnelle, Proust et l'homophobie, Victor Hugo et la peine de mort, Jean-Paul Sartre et le sens de l'engagement, Kafka, Albert Camus et bien d'autres encore. En somme, la littérature, et ce depuis ses origines, regorge d'exemples édifiants sur ce rapport droit/littérature défiant les temps et les espaces.

Sur ce rapport droit/littérature, l'œuvre de l'écrivain libanais Alexandre Najjar constitue un objet d'étude permettant de réfléchir sur la question de l'éthique et de l'esthétique au sein de l'univers romanesque. Ayant la passion de la littérature, pour Alexandre Najjar écrire c'est d'abord avoir la possibilité de se libérer d'une fonction jugée parfois pesante, stressante et très technique. Aux antipodes de ce métier d'avocat, le monde « des possibles » qu'offre l'écriture peut être vital à plus d'un titre soulignant la complémentarité des deux mondes : la fonction de séduire et de plaire au juge et au lecteur a pour finalité convaincre et persuader.

Si l'écrivain est un homme de réflexion, l'avocat est un homme d'action. Par ailleurs, s'adonner à l'écriture c'est renouer avec une certaine liberté que permet une écriture sans contraintes, autrement dit écrire pour se soustraire d'un certain formalisme.

De toute évidence, l'Histoire est omniprésente dans l'œuvre mais de l'autre côté du miroir et où la fiction est toujours au service de l'argumentation. Le Liban et la guerre sont décisifs puisque les aléas de l'Histoire vont demander à Alexandre Najjar de renaître et de faire face aux défis qu'impose le visage changeant d'un temps d'incertitude. En France et à Paris, ce départ inaugure la période des apprentissages et de nouvelles fondations. La langue française

deviendra la patrie de son choix où il puisera la force pour entreprendre sa quête de vérité, pour jouer les clairs obscurs qui colorent la comédie humaine et pour exprimer son amour à son pays, à ses origines et à la francophonie

### 1 LE DROIT SOUS LES AUSPICES DE LA LITTÉRATURE

Le mouvement *Droit et Littérature*, apparu aux États-Unis au milieu des années 1970 après les travaux précurseurs de Benjamin Nathan Cardozo, est associé aux *Critical Legal Studies*. Certains auteurs se sont tournés vers l'étude des œuvres littéraires pour nourrir le processus de fabrication du droit tel que le pense John Henry Wigmore où le roman est perçu comme un vrai travail de fiction et où se défile un catalogue des personnages de la vie, surgit alors la fonction du juriste censé connaître la nature humaine, un courant au sein duquel s'inscrit l'œuvre particulièrement marquante de Richard Weinberg.

En somme le versant anglo-saxon des études sur le rapport droit et littérature s'interroge sur la manière dont le droit regarde les œuvres littéraires qui le regardent. Diverses problématiques et des controverses vont même souligner le manque de culture du juge à l'égard de la littérature.

En réaction contre le courant de déculturation, on peut relever la pérennité d'une culture classique chez un certain nombre de juges qui se réfèrent à des citations littéraires pour étayer leurs décisions, le fait qui pourra servir également comme critère d'évaluation du degré d'imprégnation littéraire de l'institution judiciaire. À elle seule, cette perspective ouvre un champ de recherches, celui des références littéraires dans les décisions de justice ou de la littérature dans le droit.

Des questionnements animent de plus en plus les esprits sur le rapport droit littérature : la littérature peut-elle dévoiler le droit ? Est-elle susceptible de faire apparaître ce qui, en lui, demeure caché ? Et les perspectives se multiplient sur le droit fictionnalisé, le roman judiciaire, la liberté théâtrale comme question de droit, la fiction juridique, la fiction littéraire...

Mais il n'en demeure pas moins que le mouvement *Law-and-Literature* insiste sur la profonde parenté entre la littérature et le droit. Si la position culturaliste pense le droit et la littérature comme deux entités participant d'une culture commune et produisant des mondes alternatifs où s'expriment des valeurs morales et politiques, l'argument herméneutiste s'appuie sur la qualité « textuelle » des productions littéraires et juridiques et postule que les textes ne possèdent pas de signification en eux-mêmes mais par le biais d'interprétations dont le cadre est déterminé par la communauté dont relève l'herméneute. Ainsi s'affichent les limites du courant qui trouvera un vif écho en Europe avec notamment la pensée de François Ost dont la carrière de juriste et de philosophe du droit fait de lui l'un des principaux chercheurs de l'actualité en droit et littérature.

Il souligne autant de convergences que de divergences entre ces deux champs et imaginaires à travers une pratique interdisciplinaire. Il ajoute également que le domaine droit et littérature est sorti de sa marginalisation par l'essor une production de qualité, des études universitaires, des revues et des conférences.

Or ce lien qui s'établit entre le champ juridique et littéraire, qui apparaît d'ores et déjà comme une séduction, François Ost le résume en ces termes : « *Droit et littérature liaisons dangereuses !* ». Non dépourvu d'ambivalence, il est le lieu de croisement de deux imaginaires. Et au-delà des querelles épistémologiques des deux champs, complémentarité, croisement et recoupement définissent ce rapport enrichissant pour la pensée humaine.

Dans la littérature francophone, Alexandre Najjar a une œuvre qui, bien qu'elle soit variée et versée dans tout genre confondu (poésie, théâtre, roman et essai), offre un panorama singulièrement édifiant dans son rapport au droit. Elle est imprégnée du champ du droit et de la justice. Mais au-delà des notions relatives à la discipline de droit, des juristes et des avocats pris dans le tropisme d'un monde complexe et des affaires scandaleuses, le rapport à l'écriture renvoie à des enjeux. Dans son œuvre, les instances narratives et les protagonistes sont témoins et acteurs se dissimulant derrière des mystères progressivement dévoilés où de grandes entreprises, des puissances et des institutions sont mises à l'index pour leurs pratiques immorales et illégales.

En outre, hormis les intrigues qui tiennent le lecteur en haleine, les récits constituent un poste d'observation très minutieux et rigoureux du monde judiciaire dont on a souvent une vision approximative, voire superficielle. Cette dimension de l'œuvre comportant, par ailleurs, une marque d'efficacité littéraire ainsi qu'une part d'humour et d'ironie, mérite qu'on s'y arrête ici, car elle permet de saisir les clés d'interprétation inhérentes au monde professionnel des avocats, au rôle que joue la justice et aussi la façon dont on appréhende la notion de droit.

Il semble à priori que pour le romancier-avocat la littérature est le versant esthétique du droit. En effet, le discours romanesque intègre avec fréquence, voire insistance, le discours juridique comme exemple de ce rapport droit et littérature, de ce droit fictionnalisé par l'effet de la création romanesque et de la littérature comme droit.

Le droit en tant que discours social habite une œuvre dans laquelle l'écrivain intègre le droit au discours romanesque comme élément fondamental du processus de construction politique, un instrument de régulation et d'émancipation amenant l'écrivain à la critique. Reposant sur des fictions performatives, qu'elles soient grandes ou petites, mythique ou légendaires, réelles ou fantasmées, le droit est repensé à la hauteur des défis du monde contemporain à travers une dimension universelle et non seulement nationale.

La thématization de l'univers juridique sous les formes les plus variées allant du poème et de la biographie à l'essai en passant par le théâtre et le roman est une caractéristique fondamentale et cette thématization s'opère au profit d'un approfondissement de la vision du droit.

Juriste lettré, Alexandre Najjar fait partie de l'élite politique et culturelle dont la mission est d'exercer une pression considérable pour orienter l'activité littéraire dans la voie d'une construction d'une identité nationale ou religieuse (étant chrétien maronite) mais dans un respect total de l'autre et pour l'utopie du vivre-ensemble dans un Liban composé de dix-huit confessions au risque d'une littérature parfois politisée.

Néanmoins, l'écrivain-avocat (ayant aussi occupé le poste de conseiller du ministre de la culture) semble inverser l'ordre des choses à travers sa politique de la littérature : prototype de l'écrivain engagé au sens sartrien, Alexandre Najjar se bat naturellement contre toute forme d'injustice, mais aussi contre la censure dépassant les conflits intercommunautaires.

C'est, par ailleurs, sur les valeurs universelles et l'ouverture à l'autre qu'il se consacre pour élaborer les fondements d'une identité collective dénonçant les atteintes à la liberté, les inégalités et les abus, luttant pour un idéal fondé sur des valeurs d'émancipation et d'éducation revendiquant le droit à la liberté d'expression. L'éditorial de l'*Orient littéraire*, qui dit long sur son sens de l'engagement, est à l'image de sa vocation journalistique. Ainsi, l'écrivain n'est jamais contrecarré par ces métiers et le romanesque est, au contraire, le lieu d'accomplissement de son acte d'avocat et d'écrivain engagés à plein-temps.

## 2 POÉTIQUE JURIDIQUE

La plaidoirie, le réquisitoire, l'aveu et le témoignage constituent une page d'anthologie dans l'œuvre d'Alexandre Najjar. Jugements, lois, scénarios juridiques... sont tour à tour, et à la fois, des textes juridiques, des effets de droit et c'est dans leurs rapports textuels que se constitue l'ordre de toute l'écriture.

En effet, le travail juridique s'oriente vers une pratique du texte et de l'écriture : toujours flottant, le texte juridique offre des possibilités d'action et d'argumentation renouvelées. Dans tous les récits, le travail argumentatif implique la recherche d'idées, leur organisation puis leur formulation. Ainsi diverses stratégies argumentatives sont-elles mises en œuvre : démontrer, convaincre et persuader.

D'autre part, les dialogues des personnages, de type argumentatif, polarisent les points de vue et produisent des débats sur la guerre, le pouvoir, la religion, la culture et la morale. De ce fait, la réalité est vue aussi à travers le prisme de la fiction qui révèle le monde dans toute son absurdité amenant à la réflexion.

Le discours du roman *Harry et Franz* est habilement construit dans une structure relevant de l'éloquence : l'incipit est l'exorde attirant la bienveillance du lecteur en exposant le sujet d'une biographie historique et intellectuelle : il s'agit de l'admiration de l'aumônier allemand d'une France combattante et sa honte de se sentir entre deux camps, deux pays, deux peuples qu'il aime profondément, l'Allemagne et la France : « *Saleté de guerre* », conclut-il. Vint par la suite la narration de l'affaire de l'incarcération du comédien français Harry Baur, la confirmation dérisoire des preuves, la réfutation des « arguments nazis » et puis une péroraison, résumé efficace et émouvant de l'abbé Stock dans l'excipit et qui glisse vers le sermon :

Le nombre de saints voulus par Dieu suffit à sauver une époque (...), des saints qui concilient leur attachement à leur patrie et l'amour de l'humanité, au-delà des frontières des nations, des pays, des races et des classes. C'est cet appel à la sainteté que la Providence nous fait entendre par la voix de l'Histoire. Il convient d'y répondre, (*Harry et Franz* :227).

Le discours romanesque renvoie directement au genre judiciaire où derrière le personnage de l'aumônier apparaît l'avocat : « *Pour renforcer mon argumentation, je déplace*

*le débat sur le terrain politique : (...) Ayant marqué un nouveau point, je déplace le débat sur un autre terrain » (Harry et Frantz :138).*

Jouant à plein son rôle critique, l'œuvre multiplie les formes discursives et les portraits. Des formes directes et indirectes de la contestation s'entremêlent. En effet, chaque portrait, laudatif ou critique, allant jusqu'à la caricature et rejoignant la satire, est un prétexte à un discours tantôt social, politique, religieux ou moral.

Dans leur foisonnement, les formes du discours s'imbriquent et fusionnent : ainsi peut-on lire non seulement un manifeste contre l'inquisiteur qui va jusqu'à dénaturer le sens de la justice dans *Le Procureur de l'Empire Ernest Pinard* et *Le mousquetaire Zo D'Axa* ; mais aussi un plaidoyer pour la liberté d'expression, un éloge d'un « fanatique de la liberté » et un panégyrique de l'abbé Stock. Dans l'essai biographique *Anatomie d'un tyran* tout comme le roman historique *Berlin 36*, le pamphlet se mêle au réquisitoire contre le despotisme et la dictature.

L'apologue juxtapose l'aphorisme particularisant les textes sur Gibran Khalil Gibran : universalisme et spiritualité d'un « visionnaire révolté » et la parabole à caractère religieux caractérise les biographies à dimension hagiographique comme celle de *L'Homme de la Providence Abouna Yaacoub* et *Saint-Jean Baptiste*.

Et toutes ces formes manient l'ironie soutenue par une rhétorique accusatrice et imagée que l'auteur cultive. Cette politique de l'éloquence exhibe, dans toute sa virtuosité, l'ingéniosité de l'avocat-romancier à jouer des ressources langagières et déjouer une certaine forme extrémiste et égocentriste de la pensée.

La dimension juridique du texte littéraire est telle qu'elle assigne à l'œuvre une poétique juridique où le raisonnement juridique, et particulièrement le raisonnement judiciaire, est pétri de narrativité et où la dimension oratoire de l'éloquence et la capacité d'émouvoir et de persuader sont bien présentes confortée par une dimension moralisatrice.

L'efficacité de l'art juridique et de celui littéraire se joue donc sur le pouvoir du discours. La spécificité commune du juriste et de l'écrivain est ainsi clairement visible dans les stratégies scripturaires déployées dans les œuvres. À cette spécificité s'ajoute une autre, celle qui instaure ses propres règles de la fiction.

### 3 L'HISTOIRE DE L'AUTRE CÔTÉ DU MIROIR

L'Histoire traverse de bout en bout l'œuvre d'Alexandre Najjar. Fictionnalisée, elle a la part du loup mais sous le voile romanesque et la métafiction historiographique. Mais si le roman « *est un miroir qu'on promène le long d'un chemin* », il est aussi « *un beau mensonge* ». Cette réflexion de Stendhal, souligne davantage dans quelle mesure ce paradoxe s'applique à l'œuvre d'Alexandre Najjar à travers des narrations historicisantes où les allusions et les clins d'œil de l'avocat sont omniprésents.

La matière est bien le réel que l'écrivain observe avec minutie, recourant aux documents spécialisés, procédant à des enquêtes et des prises de note sur le terrain. Ainsi l'œuvre fourmille de documents historiques subtilement intégrés à l'histoire des héros où le romancier accomplit

un « véritable » travail d'historien : témoins et acteurs de l'Histoire, les personnages du *Roman de Beyrouth* s'établissent comme garants de la mémoire du Liban donnant à ces épisodes de l'Histoire tout ce qu'elle a : progrès, conviction, idéal, conscience et âme du peuple permettant d'être un élément de compréhension du passé et de l'avenir.

Naturellement copier exactement le réel est une faillite de l'entreprise imaginaire et serait de toute façon ennuyeux dans le monde de l'art, c'est pourquoi il est nécessaire d'organiser la matière romanesque, la composer comme le fait un peintre pour son tableau afin de donner une vision plus saisissante, plus probante que la réalité elle-même. C'est ce que l'auteur de *L'Astronome* s'efforce de montrer où l'autre côté du miroir sert à « combler les lacunes de l'Histoire » et maintenir la passerelle entre Orient et Occident.

De ce fait, l'Histoire de l'autre côté du miroir dessine les contours des réalités qui prennent les allures d'un mythe civilisateur aux contenus enviablement paisibles. Une œuvre qui ne cesse de cultiver son rôle de bonne conscience où le romancier avocat ne s'est jamais cantonné dans une position en marge de l'Histoire et de la critique sociale ou politique incarnant aussi une écriture du lyrisme et des approches existentielles et allégoriques.

De même, c'est dans le flux de l'Histoire d'un Liban meurtri et dévasté que l'auteur se reconstruit où se projette dans la sphère de son intimité en introduisant des sentiments contrastés : l'espoir contre l'inquiétude et l'assurance contre l'angoisse dans *L'École de la guerre* et *Le silence du ténor*. Le bouleversement du quotidien, s'il ouvre un temps d'incertitude, de crise et d'échec, il est porteur des stigmates de l'obstination et du défi qui animent et habitent une œuvre autobiographique dans laquelle l'auteur consigne certains pans de sa vie et celle de sa famille.

Dans ce parcours mémorialiste vient et revient le thème de la mort et de la renaissance, le déclin et l'espérance. Force est de reconnaître que l'expérience de la guerre laisse une profonde empreinte que l'auteur laisse aussi transparaître dans son œuvre évoluant vers des arguments qui dénoncent l'horreur de la barbarie.

Outre cette épreuve, l'écriture reflète le désarroi ressenti face à la crise que traverse le monde actuellement et sous laquelle il expose le bourdonnement d'autres conflits et des théories complotistes dans *La Couronne du diable*, allégorie de notre monde.

La crise apparaît aussi dans les intrigues où pullulent des personnages forts en contraste : *Harry et Franz* souligne la complexité des comportements humains en temps de crise : audace, courage, lâcheté compromission et collaboration. Dans ce roman, la Gestapo prend un caractère dévastateur qui va éclabousser tous les personnages et mettre en péril les relations d'amitié. L'atmosphère de destruction et de ruine se dégage tout le long du roman où l'on assiste à une crise d'identité et de valeurs.

*Harry et Franz* met moins l'accent sur une intrigue centrale – les principaux romans d'Alexandre Najjar ayant amplement montré son talent en la matière – que sur une volonté de décrire la rencontre inattendue de deux êtres que tout oppose. Ainsi deux mondes sociaux se confrontent et dialoguent dont l'auteur se fait un fin analyste et un ethnographe minutieux.

Le bonheur se lit sous un voile spirituel qu'un lieu saint comme Kadicha offre aux éternels pèlerins en quête d'amour et de liberté : d'une beauté unique et infinie :

« *L'Amour, dans cette vallée sainte, se confond avec la nature dans son dépouillement, dans sa pureté totale en harmonie avec la vérité immédiate et évidente. L'amour comme une prière.* » où l'élan mystique « *nous transporte au-delà de nous-mêmes. Le présent a le goût de l'éternité.* », écrit Florence dans *Kadicha* (224-225),

une belle illustration philosophique sur le droit et la vie, sur le droit à la vie et à la vérité.

Nourri à la sève de la littérature universelle et humaniste, l'écriture d'Alexandre Najjar, sans être iconoclaste, est inclassable par sa singularité et où l'orateur sait varier les styles misant sur l'idée de justice telle qu'on la conçoit sagement.

Dans la littérature francophone, et avec ses techniques scripturaires, Alexandre Najjar subvertit le genre littéraire et invente des formes nouvelles où le rapport droit et littérature se voit déplacé de l'arrière-garde à l'avant-garde. Une œuvre qui fait sens aujourd'hui pour penser le droit, la justice et la liberté dans le contexte d'une mondialisation controversée où la croyance en un mythe civilisateur « patrimoine commun de l'humanité » se fraie un chemin chez un écrivain qui ne cesse d'interroger l'Histoire et le monde, le droit et la morale, l'opinion et les institutions à travers une éthique et une esthétique.

#### **BIBLIOGRAPHIE**

GARAPON Antoine et SALAS Denis (dir.) (2008). *Imaginer la loi. Le droit dans la littérature*. Paris : Michalon.

NAJJAR, Alexandre (1997). *L'Astronome*. Paris : Grasset. *Le procureur de l'Empire Ernest Pinard (1822-1909)* (2001). Paris : Balland. *Le mousquetaire Zo D'Axa 1864-1930*. (2004) Paris, Balland. *Le Roman de Beyrouth* (2005). Paris : Plon. *Saint-Jean Baptiste* (2005). Paris : Pygmalion. *L'École de la guerre* (2006). Paris. *Berlin 36* (2009). Paris : Plon. *Kadicha*. (2011) Paris : Plon. *Anatomie d'un tyran Mouammar Khaahafi*. (2011) Actes Sud. *L'Homme de la Providence Abouna Yaacoub* (2013) L'Orient des Livres. *Harry et Franz* (2018) Paris : Plon, *La Couronne du diable* (2020) Paris : Plon.

OST, François (2004) *Raconter la loi. Aux sources de l'imaginaire juridique*. Paris : Odile Jacob.

RUBINLICHTPROUX, Anne (1998) *Le droit saisi par la littérature*. Lille : Presses universitaires du Septentrion.

SARTRE, Jean-Paul. (1948) *Situations II*. Paris : Gallimard.

WHARTON, Edith (2006) *Les règles de la fiction*. Viviane Hamy. Essai traduit de l'anglais par Jean Pavans.